

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **vendredi 18 septembre 2020** à compter de **8 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents par visioconférence :

Monsieur Frédéric Thifault, directeur général par intérim
Maître Karine Patton, greffière

Sont absents :

Monsieur Christian Caron, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-29, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Départ du directeur général.
3. Nomination d'un directeur général adjoint.
4. Remplacement d'un membre du conseil municipal à la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille.
5. Remplacement d'un membre du conseil municipal au comité de développement économique et durable.
6. Remplacement d'un membre du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti.
7. Demande de financement - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 -Parc du Bassin-de-La Prairie.
8. Varia
9. Période d'intervention des membres du conseil.
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

2020-09-295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-09-296

DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU les discussions entamées entre le directeur général et la Ville;

ATTENDU qu'il a été convenu de résilier le contrat d'emploi liant monsieur Guy Hébert et la Ville;

ATTENDU que dans un tel contexte, la Ville et monsieur Hébert se sont entendus sur les modalités de son départ;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties à ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

D'AUTORISER le maire et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre les parties, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile y afférent.

DE PRENDRE ACTE du départ de monsieur Guy Hébert en date du 18 septembre 2020.

DE REMERCIER monsieur Guy Hébert pour les services rendus à la Ville;

ADOPTÉE

2020-09-297

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Frédéric Thifault, directeur des services administratifs et financiers et trésorier, à titre de directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2020-09-298

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE REMPLACER monsieur Denis Girard par monsieur Ian Rajotte à titre de représentant du conseil municipal à la Commission des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et de la famille, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2020-09-299

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

DE REMPLACER monsieur Denis Girard par madame Marie Eve Plante-Hébert à titre de représentante du conseil municipal au comité de développement économique et durable, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2020-09-300

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE REMPLACER monsieur Denis Girard par monsieur Christian Caron à titre de représentant du conseil municipal au comité de protection du patrimoine bâti, à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2020-09-301

**DEMANDE DE FINANCEMENT - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA
TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN,
PHASE 2 - PARC DU BASSIN-DE-LA PRAIRIE**

ATTENDU que la Ville de La Prairie a un projet de diversification de l'offre récréative en incorporant une aire nautique, une piste cyclable sur le tracé du plan directeur Réseau vélo métropolitain, une halte cyclable, une plaine de jeux et un accès à la future passerelle qui reliera Brossard à La Prairie au parc du Bassin-de-La Prairie;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

ATTENDU que la Ville de La Prairie doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet de mise en valeur indiqué ci-haut dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2.

QUE la Ville de La Prairie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet.

QUE la Ville de La Prairie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

QUE la Ville de La Prairie signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

QUE monsieur Frédéric Thifault, directeur général adjoint et directeur des Services administratifs et financiers et trésorier, ainsi que madame Karine Patton, greffière, soient autorisés à signer une convention entre la Ville de La Prairie et la Communauté métropolitaine de Montréal et que monsieur Thifault soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de La Prairie.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Aucune question n'a été reçue.

2020-09-302

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière